



## Separation DE BIEN IMMOBILIER

Par **LEONARD sophie**, le 12/12/2017 à 18:33

Bonjour,

je suis séparée de mon conjoint depuis 2 ans. Nous avons contractés ensemble un crédit immobilier. J ai quitté notre logement commun il y a 1 an . Mon ex compagnon prend tout à sa charge : prêt immobilier taxe foncière factures..

Existe t il un acte notarial qui pourrait me "dégager" de ce bien sans que mon ex compagnon refasse un nouveau prêt ?

Par **youris**, le 12/12/2017 à 19:00

Bonjour,

vous ne le mentionnez pas, mais je suppose que le bien a été acheté en indivision 50/50. pour ne plus être propriétaire de votre part, vous devez la vendre ou la donner à votre ex. le recours a un notaire est nécessaire pour faire la mutation immobilière.

pour le crédit immobilier, vous auriez intérêt à demander à l'organisme de crédit d'être désolidarisé du prêt.

salutations

Par **LEONARD sophie**, le 12/12/2017 à 19:24

Merci pour votre réponse effectivement nous avons acheté en indivision 50/50 . Le prêt n'est pas soldé. Est il possible en passant bien sur chez le notaire que je cède ma part à mon ancien compagnon et ainsi être dégagée du prêt

Par **youris**, le 12/12/2017 à 20:22

il faut séparer le prêt et la propriété du bien.

même si vous n'êtes plus propriétaire du bien, le contrat de prêt ou vous êtes co-emprunteur avec une clause de solidarité demeure.

si votre ex ne rembourse plus le prêt, la banque vous demandera de rembourser au titre de la clause de solidarité même si vous n'êtes plus propriétaire.

d'ailleurs, il me semble que vous devez informer l'organisme de crédit si la propriété du bien est modifiée.